

Compte-rendu du déjeuner avec Sandrine Gaudin, Secrétaire Générale aux Affaires européennes

Le 21 février, les membres du Cercle des réseaux européens ont échangé avec Sandrine Gaudin, Secrétaire Générale aux Affaires européennes. Notre invitée est notamment revenue sur la situation inédite générée par le Brexit, sa vision du renouvellement institutionnel à venir, mais également sur divers sujets d'actualité sur lesquels la France est particulièrement active.

Le Brexit : l'actualité principale du SGAE

Plus de 200 négociations sont à un stade avancé ou en phase de finalisation à Bruxelles. Cependant, la question du Brexit occupe près actuellement de **90% du temps** du Secrétariat Général aux Affaires européennes.

Une méthode de travail chamboulée et des alliances à renouveler

Le Brexit va totalement **modifier les habitudes de travail des Etats membres**, occasionnant une recombinaison des alliances par thématique politique. Il est possible que l'on assiste à davantage de face à face franco-allemands. A l'inverse, cela pourrait faire émerger des méthodes de travail plus inclusives. Il est difficile d'anticiper cette reconfiguration des alliances politiques.

Un accord qui ne sera pas renégocié

Le Parlement européen ratifiera l'accord actuellement sur la table, sauf si son contenu est bouleversé. Or ce vote est crucial. Lorsque cet accord a été signé, l'UE pensait que Theresa May disposait de suffisamment de soutiens au niveau national pour faire ratifier l'accord au Royaume-Uni. Par ailleurs, Sandrine Gaudin a estimé qu'il s'agissait du meilleur accord qui aurait pu être négocié.

Cet accord laisse la possibilité au Royaume-Uni de participer à beaucoup d'initiatives européennes sauf à la prise de décision. Une longue période de transition **est à la fois bénéfique pour l'UE et pour le Royaume-Uni**. Un filet de sécurité est prévu pour éviter la réapparition d'une frontière dure en Irlande.

Les Etats membres ont déjà passé beaucoup de temps sur le Brexit et l'accord de retrait est équilibré. Il n'est donc pas question de rouvrir l'accord de sortie : l'UE doit également préserver ses intérêts, ses institutions et les acquis européens (marché intérieur, etc.).

L'ajournement de la date de sortie du Royaume-Uni est également difficilement envisageable. Si une extension du délai est demandée avec un objectif bien précis (vote ou nouveau référendum), elle pourrait être acceptée si la raison est suffisamment forte. Elle devra cependant être **courte**.

Une relation avec le Royaume-Uni, sur toutes les thématiques sectorielles, est souhaitée mais la coopération sera moins fluide (paperasse...) et plus laborieuse car le Royaume-Uni sera un pays tiers. Les coopérations actuellement en cours ne seront pas retranscrites telles quelles dans l'accord de retrait..

Des fonctionnaires britanniques maintenus en poste

La Commission européenne a décidé de maintenir les fonctionnaires britanniques dans la fonction publique européenne.

L'unité de l'UE-27

L'unité de l'UE-27 peut en partie être attribuée **au travail de Michel Barnier**, négociateur de la Commission pour le Brexit, **qui a informé et est resté continuellement en contact avec chaque gouvernement national**. Par ailleurs, l'unité de l'UE 27 se renforce car plus l'on s'approche de la sortie du Royaume-Uni, plus les Etats membres constatent ce qu'il y a à perdre pour un pays qui sort de l'UE. Des intérêts divergents pourraient apparaître au moment de négocier concrètement les éléments qui régiront la future relation entre l'UE et le Royaume-Uni, mais cela reste incertain.

Quid d'un Brexit sans accord ?

En cas de sortie sans accord, aucun cadre ne régirait la relation entre l'UE et le Royaume-Uni. **Des mesures temporaires d'urgence seront alors mises en place pour que tous les secteurs impactés** puissent continuer à fonctionner manière minimale, mais les changements seraient beaucoup plus brutaux et plus visibles qu'un Brexit ordonné. Les mesures d'urgence sont de deux types : **nationales et européennes**. En ce sens, la France, qui se prépare depuis avril 2018, a déjà adopté 6 ordonnances/lois pour anticiper certains problèmes techniques que poserait un Brexit sans accord (transport, statut des ressortissants britanniques...). Les mesures d'urgence ont cependant une date d'expiration : fin 2019. Un no-deal occasionnerait un séisme économique et politique et les négociations **devraient reprendre à zéro sur de très mauvaises bases**.

Frontière irlandaise

Concernant le risque de rétablissement d'une frontière en Irlande, l'UE ne va pas laisser le gouvernement irlandais seul face à cette problématique. Il est important de rappeler qu'il existe déjà des contrôles à ce niveau. Il existe actuellement **3 solutions pour éviter le rétablissement** d'une frontière dure en Irlande :

- Le déplacement de la frontière en mer
- L'utilisation d'un système intelligent
- Un contrôle des marchandises provenant d'Irlande par les autorités françaises. Dans ce cas, la responsabilité française sera de vérifier que ce qui entre sur le territoire européen en provenance du Royaume-Uni est conforme aux normes en vigueur.

La mise en place d'une stratégie industrielle pour l'UE

Concernant la stratégie industrielle européenne, ce n'est pas aux autorités françaises de définir ce que doit être une politique industrielle en Europe. **Le sujet est spécifique et l'industrie doit se saisir du sujet et apporter des propositions aux institutions**. Sandrine Gaudin a cependant constaté un éveil de la conscience des Etats membres les plus libéraux face aux subventions russe et chinoise.

Cependant, il est **difficile de définir de manière positive les attentes liées à cette politique**. Les principales demandes ne se traduisent aujourd'hui qu'en négatif : modification de la politique européenne de concurrence considérée par les parties prenantes comme trop restrictive, etc...

CFP post 2020

La France va se positionner en faveur d'une augmentation des moyens dédiés à la recherche et l'innovation de rupture au sein du CFP post 2020. Il est cependant important de prendre en compte que la contribution française au budget européen va augmenter du fait du départ du Brexit. En ce sens, la France insiste sur le taux de retour : en termes de recherche globale, ce taux n'est **qu'à 8%** actuellement.

A ce titre, le format du budget de l'UE peut et va changer afin de prendre compte l'articulation entre les fonds nationaux et européens et mutualiser ainsi les frais. Cela sera très certainement entièrement pris en compte dans le budget post 2027. Le CFP post 2020 serait donc le dernier budget tel qu'on les pratique actuellement. Par **ailleurs, la France se positionne en faveur de la création de ressources propres au budget de l'UE**.

Le mécanisme carbone aux frontières promu par la France

Le mécanisme d'inclusion carbone aux frontières connaît actuellement des difficultés à devenir plus qu'un concept français et être considéré au niveau européen. **La question reste dans un état stationnaire**. Sandrine Gaudin a, à ce titre, appelé à organiser des alliances pour convaincre l'opinion publique des bienfaits de cette proposition.

L'abolition du changement d'heure

Concernant l'actuelle discussion européenne autour de l'abolition du changement d'heure, le **système actuel est parfait pour la France**. La proposition de la Commission pose beaucoup de problèmes et divise les Etats membres. **Il est très dangereux de toucher à cette question sans remettre en cause le système d'intégration européenne**.

L'appréciation de Sandrine Gaudin sur le renouvellement institutionnel

Les élections européennes pourraient une nouvelle fois être marquées par une domination du PPE. La montée des extrêmes est également un élément d'importance à prendre en compte pour l'avenir. **L'ALDE pourrait désormais revêtir un rôle pivot et, dans un jeu politique plus axé sur les coalitions, détenir une position stratégique.**

Sandrine Gaudin a affirmé que la France convoitait l'un des top job de l'UE compte tenu du poids économique et politique de la France dans l'UE.
